

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC RECUEILLIES LORS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC DU 26 AVRIL AU 20 MAI 2019

Le projet de plan de mobilité rurale de Somme Sud-Ouest assorti des avis des personnes publiques recueillis et d'une note de présentation, a été mis à la disposition du public, du 26 avril au 20 mai 2019, dans les conditions prévues à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement : par voie électronique, via les sites Internet de la CC2SO et de la Préfecture de la Somme, ou, sur demande à la Préfecture de la Somme, au format papier. Les observations et propositions du public pouvaient être déposées par voie postale ou électronique, via le formulaire sur le site de la CC2SO.

En complément de ces dispositions obligatoires, les documents étaient également consultables au format papier aux sièges respectifs de la CC2SO et du Pôle Métropolitain. Des registres y étaient également mis à disposition pour recueillir les observations du public.

Au terme de la consultation, 5 avis ont été postés sur la plateforme de la CC2SO. Aucun avis n'a été recueilli sur les registres.

La synthèse des observations et l'indication de leur prise en compte ou non figure dans le tableau ci-dessous.

| Champ opérationnel concerné | Nature des propositions | Modification du document final pour prise en compte |
|-----------------------------|---|--|
| INFORMATION, COMMUNICATION | 1. Mieux informer sur les horaires de TER et de bus | Non. Cela est prévu dans la 1ère partie du plan d'action « <i>Information, communication et accompagnement au changement</i> » |
| MODES DOUX | 2. Créer des pistes cyclables | Non. Le projet de plan prévoit le développement d'itinéraires cyclables. Il ne définit pas dans le détail la nature des aménagements, qui sera déterminée au cas par cas selon la nature de la voie, le trafic de véhicules et les vitesses pratiquées. |

| Champ opérationnel concerné | Nature des propositions | Modification du document final pour prise en compte |
|--|---|--|
| USAGES PARTAGÉS DE LA VOITURE | 3. Créer une plateforme de covoiturage spécifique à la CC2SO | Non. L'expérience montre qu'une plateforme locale ne permet pas d'obtenir une masse suffisante de covoitureurs potentiels. Le plan prévoit de faire connaître auprès des habitants les plateformes de covoiturage existantes (telles que www.passpasscovoiturage.fr par exemple). |
| | 4. Moto taxi avec chauffeur / Voitures électriques avec chauffeurs | Non. Ce sont des pistes de réflexion intéressantes qui n'ont pas été étudiées. Une rencontre avec le futur chargé de mission dédié à la mise en œuvre du plan sera organisée pour étudier plus en détail cette proposition. |
| TRANSPORTS COLLECTIFS ET INTERMODALITÉ | 5. Proposer un bus sur réservation en correspondance avec le TER pour que les adolescents puissent se rendre à Amiens et en revenir un à deux jours par semaine | <p>Oui. La desserte par TISOA des gares d'Hangest-sur-Somme et Longpré-les-Corps-Saints est envisagée en lien avec les communes de la CC2SO les plus proches (<i>Action IV.3.4 - Desservir des haltes TER en dehors du périmètre de la CC2SO avec TISOA</i>).</p> <p>Pour desservir Amiens, la CC2SO conduit une réflexion pour assurer, via des navettes, la desserte de la métropole amiénoise et de l'agglomération abbevilloise. <u>La recommandation IV.1.3 - « Organiser l'offre pour permettre à plus de lycéens d'accéder aux lycées amiénois plus rapidement », page 54 du plan d'actions, est modifiée pour mentionner ces navettes dans la description de l'action et ajouter la CC2SO dans les maîtres d'ouvrage.</u></p> <p><i>L'action « IV.2.3 - Identifier régulièrement les besoins et améliorations à apporter au service » dont l'objectif est d'adapter l'offre régulièrement pour répondre au mieux aux besoins mentionne « les correspondances avec les trains ou les lignes express Trans'80 » comme nature d'améliorations possibles à apporter.</i></p> |

| Champ opérationnel concerné | Nature des propositions | Modification du document final pour prise en compte |
|-----------------------------|---|--|
| | 6. Permettre de Conty vers Amiens et inversement une ou deux correspondance bus-TER entre 10h et 16h en gare d'Amiens pour les trains en lien avec Paris ou Lille | Non. <i>L'action « IV.2.3 - Identifier régulièrement les besoins et améliorations à apporter au service »</i> dont l'objectif est d'adapter l'offre TISOA régulièrement pour répondre au mieux aux besoins mentionne : <ul style="list-style-type: none"> • « les correspondances avec les trains ou les lignes express Trans'80 » • et « les nouvelles liaisons, l'adaptation des horaires » comme natures d'améliorations possibles à apporter. |
| | 7. Mettre en place une desserte des marché de Poix et Amiens depuis Conty | |
| | 8. Faire passer un transport scolaire à Montagne-Fayel pour les lycéens vers Amiens ou Abbeville (les communes environnantes sont, elles, toutes desservies) | Non. Effectivement, la commune de Montagne-Fayel n'est pas desservie vers les lycées, et ce n'est pas la seule de la CC2SO (voir carte p51 du plan d'actions). Ce constat a été identifié dans le plan. Le plan d'actions détaillé formule, à l'attention de la Région Hauts-de-France, <i>la recommandation IV.1.3 - « Organiser l'offre pour permettre à plus de lycéens d'accéder aux lycées amiénois plus rapidement »</i> , afin que la Région étudie avec la CC2SO et mette en œuvre des solutions pour desservir les communes qui ne le sont pas aujourd'hui. |